Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202617-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.17

OBJET :

Conventions de la commune avec l'EPF : bilan des acquisitions et des cessions

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DREAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, , M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) a transmis à la commune les comptes-rendus d'activités 2025 relatifs aux conventions opérationnelles :

- « Rue Michel de Cornouaille - DIA » ;
- « Place de Ruthin ».

Ces documents présentent l'état d'avancement des opérations foncières menées en partenariat avec la commune de Briec ainsi que les acquisitions, dépenses et actions réalisées au cours de l'année 2025.

L'EPF Bretagne (Établissement Public Foncier de Bretagne) est un établissement public de l'État qui accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement territorial. Son rôle principal est de faciliter la maîtrise foncière en acquérant temporairement des terrains ou des biens immobiliers pour le compte des communes ou intercommunalités.

Ses objectifs

- Lutter contre l'étalement urbain en favorisant le renouvellement urbain et la réutilisation des espaces déjà urbanisés.
- Produire des logements, notamment des logements sociaux et abordables.
- Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes en permettant la reconversion de friches, bâtiments vacants ou sites dégradés.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202617-DE

- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers en limitant la consommation foncière ;
- Accompagner les opérations d'intérêt public (équipements, services, activités économiques, etc.).

L'intervention de l'EPF permet ainsi à la commune de sécuriser les acquisitions stratégiques sans mobiliser immédiatement l'ensemble des financements nécessaires, tout en garantissant la réalisation d'un projet répondant aux objectifs d'intérêt général.

L'EPF Bretagne rappelle dans chacun de ses rapports les dispositions de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles :
« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

La commune de Briec étant concernée par plusieurs conventions foncières avec l'EPF Bretagne, il appartient donc au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports d'activités annuels par délibération.

Principaux éléments des rapports 2025 :

Convention opérationnelle « Rue Michel de Cornouaille - DIA »

L'opération porte sur un périmètre de 9 058 m² destiné à un projet à vocation habitat mixte. À la fin de l'année 2025, l'EPF Bretagne détient une propriété acquise en 2021 pour un montant de 110 000 € HT, avec une échéance prévisionnelle de portage fixée au 8 février 2028.

Au cours de l'année 2025, les échanges entre la commune et l'EPF Bretagne ont conduit à suspendre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, dans l'attente du positionnement du projet de gendarmerie. L'EPF Bretagne demeure mobilisé pour définir les suites à donner à cette opération.

Le stock global porté par l'établissement au 31 décembre 2025 s'élève à 128 838,65 € HT.

Convention opérationnelle « Place de Ruthin »

Cette opération concerne un périmètre de 1 033 m² situé en centralité urbaine. En 2025, plusieurs avancées ont été enregistrées :

- signature d'un avenant augmentant le montant d'action foncière, élargissant le périmètre et prolongeant la durée de portage jusqu'au 26 novembre 2027 ;
- maîtrise foncière complète du périmètre par l'EPF Bretagne ;
- accompagnement de la commune dans le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- réalisation des travaux de démolition.

Le montant total des biens fonciers en portage s'élève à 134 580 € HT, tandis que le stock global porté par l'EPF Bretagne atteint 207 373,61 € HT au 31 décembre 2025.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission Durable du 16 septembre 2026,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres de prendre acte des bilans annuels des acquisitions et cessions réalisées dans le cadre de ces conventions foncières.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)